

(N^o 93.)

SENAT DE BELGIQUE.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
des Finances pour l'exercice 1851.**

(Voir les N^{os} 132 et 213 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de dix millions huit cent six mille huit cent trente francs (10,806,830 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 6 mai 1850.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) VERHAEGEN, aîné.

Les Secrétaires,

(Signés) CH. DE LUESEMANS.

A. DUBUS.

Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1851.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service 468,050 »	472,050 »	»	
	Travail extraordinaire 4,000 »			
5	Frais de tournées	7,000 »	»	
4	Matériel	40,000 »	»	835,050 »
5	Service de la monnaie.	42,000 »	»	
6	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaies de cuivre	»	100,000 »	
7	Magasin général des papiers	135,500 »	»	
8	Rédaction de documents statistiques	19,500 »	»	
CHAPITRE II.				
<i>Administration du Trésor dans les provinces.</i>				
9	Traitement des directeurs	69,000 »	»	
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des direc- teurs	17,550 »	»	286,550 »
11	Caissier général de l'État	200,000 »	»	
CHAPITRE III.				
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>				
12	Surveillance générale Traitements.	531,400 »	»	
15	Service de la conservation du cadastre. Id.	504,700 »	»	
14	— des contributions di- (Traitements fixes.	1,120,700 »	»	
15				
16	— des douanes et de la recherche maritime	5,999,050 »	»	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	47,900 »	»	
18	Honoraires fixes des avocats de l'administration	40,000 »	»	
19	Suppléments de traitements.	25,000 »	»	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et em- ployés non remplacés	»	160,000 »	7,914,040 »
(Les crédits portés aux art. 12, 15, 14, 16, 17, 18, 19				

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	et 20 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)			
21	Frais de bureau et de tournées	46,640 »	»	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses.	289,200 »	»	
23	Police douanière	5,000 »	»	
24	Matériel	140,000 »	»	
25	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	19,450 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
26	Traitement du personnel de l'enregistrement	528,500 »	8,500 »	
27	— — du timbre	49,200 »	»	
28	— — du domaine.	95,090 »	»	
29	— — forestier	244,900 »	»	
30	Remise des receveurs. Frais de perception	775,000 »	»	1,732,190
31	— des greffiers	46,000 »	»	
32	Matériel	55,000 »	»	
33	Frais de poursuites et d'instances	50,000 »	»	
34	Dépenses du domaine	85,000 »	»	
	CHAPITRE V.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
	Premier terme des pensions à accorder éventuellement 17,500 »			
35	Secours à des employés, veuves ou orphelins d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . 7,500 »	25,000 »	»	25,000
	CHAPITRE VI.			
	<i>Dépenses imprévues.</i>			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,000 »	»	14,000
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	10,538,350 »	268,500 »	10,806,850 »